



FNASCE

50 ans de passion

RÈGLEMENT DES CONCOURS :

**DESSIN ET PEINTURE,
EXPRESSION LIBRE, PASTEL**

THEME «LA GOURMANDISE»



« Défaut de celui qui est gourmand. »

*« Fait de manger ou d'avoir envie de manger
plus que de raison, plus que de besoin. »*

Règlement général

Article 1 - Organisation

La Fédération Nationale des Associations Sportives, Culturelles et d'Entraide (FNASCE) organise pour la saison 2019/2020 les concours suivants :

- **Concours de dessin ou peinture**
- **Concours d'expression libre**
- **Concours de Pastel**

définis par le présent règlement.

Article 2 : Dates

Intitulé du concours	Date de lancement	Date de fin du concours	Date limite de réception à la fédération (délai de courrier inclus)	Diffusion des résultats
Dessin ou peinture Expression libre Pastel	26/06/2019	15/12/2019	15/01/2020	CONGRES 2020

Article 3 - Participation

Les concours sont ouverts à tous les adhérents des ASCE et aux ayants droit.
La participation peut être individuelle ou collective :

a) des participations individuelles

Chaque participant ne peut proposer qu'une seule oeuvre.

L'ASCE devra sélectionner 3 oeuvres de chaque catégorie, soit :
3 oeuvres x 4 catégories = 12 oeuvres maximum à transmettre.

b) des participations collectives par ASCE

Dans le cas de réalisation d'oeuvres collectives, une seule oeuvre sera adressée par ASCE.

Le simple fait de participer implique l'acceptation et l'application du présent règlement.

Article 4 – Transmission des participations

- Chaque candidat doit transmettre impérativement au vice-président Culture ou à son président, sa participation pour validation.
- Chaque vice-président Culture ou Président, après avoir validé les oeuvres doit les transmettre (sans mélanger les concours), sous la forme d'un seul paquet accompagné de la liste des concurrents de son ASCE ainsi que du **fichier informatique** à l'adresse suivante :

**MTES/MCT
FNASCE
Secteur Culture
Concours
Arche sud
92055 La Défense cedex**

Toute transmission directe à la fédération par un candidat sans la fiche récapitulative comportant la signature du vice-président ou de son président entraînera l'annulation systématique de la participation au concours.

**TOUTES PARTICIPATIONS ARRIVANT
APRES LE 15 JANVIER 2020 SERONT HORS CONCOURS**

Article 5 - Modifications éventuelles

Les organisateurs se réservent le droit à tout moment, d'apporter toutes modifications aux règlements, d'écourter, de reporter ou d'annuler l'un ou l'autre des concours si les circonstances l'exigent. Ils peuvent également apporter toutes précisions ou modifications qui s'avèreraient nécessaires. Ces précisions ou modifications seraient dans ce cas immédiatement portées à la connaissance des présidents des ASCE qui en informeront leurs adhérents.

Article 6 - Application du règlement, litige

L'interprétation et l'application du règlement général ainsi que des spécificités sont de la compétence de la Commission Permanente Culture de la FNASCE.

Les litiges éventuels seront examinés par le comité directeur de la FNASCE après consultation de la CPC.

Article 7 - Propriété

Tout en restant la propriété des candidats, la fédération se réserve le droit de conserver durant toute l'année en cours, certaines oeuvres issues des trois

concours.

La simple participation à l'un d'eux implique de la part des candidats qu'ils autorisent la fédération à utiliser gratuitement celles-ci à des fins de promotion de ses activités sous quelle que forme que ce soit.

Article 8 – Catégories

Le concours comporte quatre catégories :

- Catégorie 1 : les enfants de 0 à 7 ans
- Catégorie 2 : les enfants de 8 à 10 ans
- Catégorie 3 : les enfants de 11 à 15 ans
- Catégorie 4 : les adultes à partir de 16 ans

L'âge s'entend au 31 décembre de l'année du lancement du concours.

Article 9 – Présentation des participations aux concours

Format :

- Un titre (3 mots maximum) sera donné **OBLIGATOIREMENT** à l'œuvre et devra apparaître **en bas** de l'œuvre sur la **face avant**.
- Ne pas mettre d'attache au dos.
- Le vice-président Culture doit vérifier que toutes les règles énumérées ci-dessus ont bien été respectées et notamment l'intitulé du concours choisi, le numéro de l'ASCE avec l'âge, le nom et prénom du participant.
- Les indications suivantes seront portées **1 seule fois au dos de l'œuvre** et **impérativement** sous la forme ci-dessous (format étiquette 3,4 x 9,9 cm) :

- le concours choisi (Dessin, Expression Libre, Pastel)
- le numéro de l'ASCE d'origine (**pas le numéro d'adhérent**)
- le nom et prénom de son auteur
- la catégorie
- l'âge (**et non la date de naissance**).

exemple :

Concours de : ASCE N° 0000 Nom et prénom du participant Catégorie n° 0 Age
--

<p style="text-align: center;"><u>TOUTE OEUVRE NE RESPECTANT PAS SCRUPULEUSEMENT LES REGLES DE PRESENTATION OU LE THEME SERA SYSTEMATIQUEMENT ECARTEE</u></p>
--

SPECIFICITES :

a) Concours de Dessin, Peinture :

➤ Chaque dessin sera réalisé sur du papier à dessin blanc ou de couleur.
Format A3 (29,7 x 42 cm) - Format imposé, OBLIGATOIRE
Seules les œuvres réalisées à l'encre de chine, avec des feutres, crayons de couleurs, crayons mines, fusains, craies seront acceptées.

Les collages, paillettes et autres ajouts ne sont pas autorisés.

➤ Chaque peinture sera réalisée sur carton toilé aux dimensions suivantes :
3 mm/41 x 33 cm (6F) (pas de toile sur châssis), Format imposé, OBLIGATOIRE.
Seules les œuvres réalisées à la gouache, à la peinture acrylique, la peinture à l'huile, la peinture à l'eau, seront acceptées.

Chaque réalisation devra être collée sur du carton mousse ou carton rigide et non pliable, exemple : vieux calendrier.

b) Concours d'Expression Libre :

➤ Chaque expression libre sera réalisée au format A3 (29,7 x 42 cm) : format imposé, OBLIGATOIRE, épaisseur comprise entre 5 mm (cinq millimètres) et 5 cm (cinq centimètres).

Tous les matériaux et toutes les techniques sont autorisés : peinture, feutres, crayons de couleur, collage, moulage, sculpture, découpage, paillettes etc. dans le respect des dimensions.

Chaque réalisation devra être collée sur du carton mousse ou carton rigide et NON pliable.

c) Concours de Pastel :

➤ Chaque pastel sera réalisé sur du papier à dessin blanc ou de couleur.
Format A3 (29,7 x 42 cm) OBLIGATOIRE.

Tous crayons pastels gras et secs sont autorisés. Tous crayons de couleurs sont interdits.

Chaque réalisation devra être collée sur du carton mousse ou carton rigide et non pliable, exemple : vieux calendrier.

Article 10 – Classement

Les oeuvres seront exposées lors du congrès 2020.

Chaque mandaté (personne représentant son Asce lors des différents votes des instances) votera pour trois œuvres de son choix par catégorie.

Le nombre de votes par oeuvre permettra d'établir le classement.

Après application des modalités de classement prévues au présent règlement, si des ex æquo subsistent, la Commission Permanente Culture (CPC) les départagera.

Article 11 – Récompenses

Chaque catégorie comportera 5 prix en « chèques Culture » d'une valeur de :

1 ^{er} prix	80 euros
2 ^e prix	60 euros
3 ^e prix	40 euros
4 ^e prix	30 euros
5 ^e prix	30 euros

Article 12 - Responsabilité

La FNASCE décline toute responsabilité en cas de vol ou de perte.

ETIQUETTE A UTILISER OBLIGATOIREMENT :

Concours de :
ASCE N° 0000
Nom et prénom du participant
Catégorie n° 0
Age